



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hautes-Pyrénées

Service des Ressources Humaines  
Bureau de la gestion collective  
des enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par :  
Camille de MONTROND

Tél : 05.67.76.56.87  
Mél : drh65grh@ac-toulouse.fr

Cité administrative Reffye  
10 rue Amiral Courbet  
65016 TARBES

Tarbes, le 11 mars 2025

L'Inspectrice d'Académie  
Directrice Académique des Services  
de l'Éducation Nationale des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames, Messieurs les professeurs des écoles

s/c

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education  
Nationale

**Objet** : Mobilité des enseignants 1<sup>er</sup> degré – Mouvement complémentaire interdépartemental par INEAT -  
EXEAT non compensés – Rentrée Scolaire 2025

**Références :**

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, parues au bulletin officiel spécial n°5 du 31 octobre 2024
- Lignes directrices de gestion académiques

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de transmission des **demandes d'INEAT-EXEAT au titre de l'année scolaire 2025-2026**.

Les personnels enseignants du premier degré qui souhaitent solliciter un EXEAT du département des Hautes-Pyrénées doivent transmettre, par voie hiérarchique, leur demande d'EXEAT et d'INEAT à l'adresse suivante :

**A l'adresse suivante** : Direction académique – Service DRH – Gestion collective  
Cité administrative Reffye – 10 rue Amiral Courbet - BP 11630  
65016 TARBES Cedex  
**ou par courriel** : drh65grh@ac-toulouse.fr

Date limite de réception des demandes d'exéat/inéat dans mes services :

**le vendredi 4 avril 2025**

Les demandes d'exéat doivent comporter :

- Un courrier adressé à Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale demandant l'EXEAT du département des Hautes-Pyrénées ;
- Un courrier adressé à l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services de l'Éducation Nationale du département souhaité, sollicitant l'intégration dans ledit département ;

- Le dossier de demande d'INEAT pour chaque département sollicité. La composition du dossier étant variable, il est vivement conseillé de se reporter à la circulaire du département souhaité qui indique également la date limite de réception des demandes.

La division des ressources humaines reste à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches de mobilité.

PJ : Formulaire de demande

L'Inspectrice d'Académie  
La Directrice Académique  
des Services de l'Éducation Nationale  
Anne MIQUEL VAL